



Association AMAP'PLACE
ESPACYON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompiere sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

Référents contrat:
Mauricette BEIGNON
Jean-Marc GUYET
06 81 09 75 58

CONTRAT "PAIN COURANT"

Contrat d'engagement entre amaplen et producteur Octobre 2025 à mars 2026

Période du vendredi 3 octobre 2025 au 27 mars 2026 (1 distribution par semaine)

SAUF les 24 et 31 octobre (vacances de la Toussaint), et les 26 décembre et 2 janvier (vacances de Noël) (soit 22 distributions)

Le producteur :	L'amapien, l'amapienne
Matthieu FAVEYRIAL – Ferme du painson Les petites vergnes 85170 Dompiere sur Yon Tél : 06 70 69 05 01 – Mail : fermedupainson@gmail.com	
Installé depuis 2017, Matthieu produit du pain pur levain cuit au feu de bois. Toutes les céréales qu'il utilise sont cultivées par ses soins aux Petites Vergnes. Il y élève également un troupeau d'une vingtaine de vaches	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP et à remplacer un produit par un autre de même valeur et quantité si problème de production

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage : à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle de réunion de la bibliothèque de Dompiere-sur-Yon , à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien, à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison, à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantité

PRODUIT : « PAIN COURANT »	Prix unitaire	Nombre de pains par distribution	Prix par type de pain par distribution
500 grammes moulé	2,90 euros		
500 grammes traditionnel	2,90 euros		
1 Kg moulé	4,90 euros		
1 Kg traditionnel	4,90 euros		
Prix total par distribution			
Prix total du contrat (22 distributions)			
Total Contrat (Règlement en 1 / 2/ 3 chèques)			

Les chèques sont établis à l'ordre de **Matthieu FAVEYRIAL** et remis à la signature du contrat aux référents.

1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place pour adhérer à l'AMAP (une fois dans l'année quel que soit le nombre de contrats)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompiere S/Yon, le _____

Le producteur: Matthieu Faveyrial

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPIen » NOM,

signature (Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE
ESPACYON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompiere sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

Référents contrat:
Mauricette BEIGNON
Jean-Marc GUYET
06 81 09 75 58

CONTRAT "PAIN COURANT"

Contrat d'engagement entre amapien et producteur Octobre 2025 à mars 2026

Période du vendredi 3 octobre 2025 au 27 mars 2026 (1 distribution par semaine)

SAUF les 24 et 31 octobre (vacances de la Toussaint), et les 26 décembre et 2 janvier (vacances de Noël) (soit 22 distributions)

Le producteur :	L'amapien, l'amapienne
Matthieu FAVEYRIAL – Ferme du painson Les petites vergnes 85170 Dompiere sur Yon Tél : 06 70 69 05 01 – Mail : fermedupainson@gmail.com	
Installé depuis 2017, Matthieu produit du pain pur levain cuit au feu de bois. Toutes les céréales qu'il utilise sont cultivées par ses soins aux Petites Vergnes. Il y élève également un troupeau d'une vingtaine de vaches	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP et à remplacer un produit par un autre de même valeur et quantité si problème de production

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage : à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle de réunion de la bibliothèque de Dompiere-sur-Yon , à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien, à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison, à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantité

PRODUIT : « PAIN COURANT »	Prix unitaire	Nombre de pains par distribution	Prix par type de pain par distribution
500 grammes moulé	2,90 euros		
500 grammes traditionnel	2,90 euros		
1 Kg moulé	4,90 euros		
1 Kg traditionnel	4,90 euros		
Prix total par distribution			
Prix total du contrat (22 distributions)			
Total Contrat (Règlement en 1 / 2/ 3 chèques)			

Les chèques sont établis à l'ordre de **Matthieu FAVEYRIAL** et remis à la signature du contrat aux référents.

1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place pour adhérer à l'AMAP (une fois dans l'année quel que soit le nombre de contrats)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompiere S/Yon, le _____

Le producteur: Matthieu Faveyrial

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPIen » NOM,

signature (Mention « Lu et Approuvé »)